

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 3 avril DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Christophe COPLO,
Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Benoît BALUT
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

3 avril 2025

DATE DE CONVOCATION

26 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

4 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

10

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 8

RENOUVELLEMENT DU PROJET « VACANCES EN FAMILLE » 2025

Ce projet est mené depuis 2004 sur la commune de Val-de-Reuil. Il évolue au fil des années, prenant en compte l'expérience auprès des familles et les orientations des différents services impliqués.

Il a permis d'amorcer une démarche plus globale avec différents partenaires du secteur qui conduit à une véritable politique d'accès aux vacances et aux loisirs sur la commune de Val-de-Reuil. Il a pour vocation d'apporter un accompagnement spécifique à ceux qui sont les plus éloignés des dispositifs traditionnels (dispositif « VACAF »).

La mission fondamentale du dispositif est d'accompagner et aider financièrement les familles en difficulté dans le but de valoriser le rôle et les compétences familiales.

Les Vacances Solidaires, association nationale, reconnue d'intérêt général, lutte contre le renoncement au départ en vacances des familles fragilisées. Premier signe tangible de l'exclusion, en proposant aux familles en situation financière délicate de bénéficier d'un moment de répit en famille.

Le pilotage du projet

Le projet est mené par le Service de Réussite Educative et le CCAS de Val-de-Reuil en partenariat avec les services communaux et partenaires associatifs.

• Pour la ville de Val-de-Reuil : : la coordinatrice du projet, le service de Réussite Educative, la référente du service Handicap et une travailleuse sociale du CCAS.

Les critères d'attribution :

En tenant compte des évaluations des projets antérieurs, le choix est de poursuivre ce projet pour des familles Rolivaloises bénéficiant principalement d'un suivi auprès des différents partenaires. Ces partenaires pourront ainsi l'inscrire dans le suivi de parcours des familles et cela sur du moyen et long terme.

Les familles ayant bénéficié les deux dernières années antérieures du dispositif ne seront pas accompagnées financièrement mais pourront profiter de ces tarifs préférentiels, via « l'accès libre ».

Les familles sont entendues comme parents et enfants à charge, y compris les pères ou mères n'ayant pas le droit de garde permanent et bénéficiaires de prestations CAF.

2 types d'offres s'offrent aux familles :

1/ Séjours « Familles accompagnées » :

- Ces séjours s'adressent aux familles répondant à ces critères :
 - Résidant à Val de Reuil, volontaires, motivées et disponibles pour partir.
 - Nécessitant un accompagnement étroit de la part d'un professionnel dans la réalisation de leur projet.
 - N'étant jamais parties en vacances ou il y a plus de 2 ans dans le cadre du dispositif « Vacances en famille ».
 - N'ayant pas d'importantes difficultés de comportement qui seraient incompatibles avec les exigences d'une vie en semi-collectivité des centres de vacances.

Une attention particulière sera apportée aux personnes en situation de handicapées, les parents eux-mêmes ou leurs enfants.

L'aide financière et l'accompagnement social concernent prioritairement les familles ayant des revenus modestes (minimas sociaux, emplois précaires, avec un quotient familial CAF égal ou inférieur à 599 € soit Tranches 1 à 4).

Les modalités de validation des dossiers :

Une commission, composée des professionnels impliqués dans le projet, étudie individuellement les dossiers de candidature des familles et sélectionne les familles en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Les modalités d'accompagnement des familles :

L'accompagnement individuel a pour but de travailler autour de :

- La budgétisation du séjour, l'accompagnement dans la préparation du séjour, les démarches administratives, le choix du séjour, l'épargne, la composition des valises, la planification des sorties et visites culturelles possibles sur le lieu de séjour, la préparation des valises, l'itinéraire.
- Il est établi un contrat d'engagement entre la famille et son référent sur ces modalités d'accompagnement.

2/ Séjours « accès libre » :

Le projet est ainsi ouvert aux familles, agents communaux et agents retraités de catégorie C résidant sur Val-de-Reuil.

Ces familles doivent être bénéficiaires des prestations CAF et ayant un quotient familial compris entre 600€ et 699€ (soit Tranche 5).

Celles-ci pourront avoir accès aux tarifs préférentiels proposés par « Les Vacances Solidaires », sans accompagnement social ni aides financières de la part du CCAS.

Ces familles pourront bénéficier d'un séjour par année civile.

La convention entre « Les Vacances Solidaires » et le CCAS permet à la commune d'avoir accès à ses offres et les mettre à disposition des familles dans le cadre des projets vacances qui sont menés.

Le CCAS s'engage à cotiser à hauteur de 2 900,00 € afin de bénéficier d'offres de séjours attractifs tout au long de l'année.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **RENOUVELER** le projet « vacances en famille » 2025,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à signer l'annexe financière 2025 entre Les Vacances Solidaires et le CCAS,
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **RENOUVELLE à l'unanimité** le projet « vacances en famille » 2025,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à signer l'annexe financière 2025 entre Les Vacances Solidaires et le CCAS,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES